



REGLEMENT ENDURO 2024

EPREUVES AU CALENDRIER

Le Championnat de Ligue Enduro 2024 se déroulera dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO. Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le Code Sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du Championnat de France d'Enduro de l'année.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine est seule compétente à mettre en place des Championnats et ses catégories.

Le Championnat de France des Régions d'Enduro se déroulera **le 17 mars 2024 à St Marcel d'Ardèche (07)**

Les épreuves retenues pour ce championnat se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Date	Lieu	Dépt	Moto-club
11/02/2024	Compreignac	87	MC Compreignac
25/02/2024	Melle	79	AMV Mellois
31/03/2024	Châteauneuf sur Charente	16	AM Castelnovienne
11/05/2024	Bonnat	23	MC des Deux Creuses
26/05/2024	Peyrehorade	40	US Cauneille
13/10/2024	La Sauniere	23	ATC St Christophe

SOMMAIRE

Article 1. CATÉGORIES	2
Article 2. COUREURS ADMIS.....	2
Article 3. ÉPREUVES.....	2
Article 4. DROIT D'ENGAGEMENT	3
Article 5. ACCUEIL ADMINISTRATIF	3
Article 6. CONTRÔLE TECHNIQUE.....	4
Article 7. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES	4
Article 8. DÉPART.....	4
Article 9. CONTRÔLE HORAIRES	5
Article 10. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT.....	5
Article 11. RÉCLAMATION.....	5
Article 12. RECAPITULATIF DES SANCTIONS.....	6

Article 1. CATÉGORIES

Les trois premiers se verront décerner un prix à l'issue du championnat dans les catégories suivantes :

Catégories & Nb. Tours	Sous-catégories	Description
LIGUE1 3 Tours	E1	125 – 2tps / 250 – 4tps
	E2	De 126 à 250 – 2tps / de 251 à 450 – 4tps
	E3	+250 2 – tps / +450 – 4tps
	Junior	Open / -23 ans au 1^{er} janvier de l'année
LIGUE 2 2 Tours	Espoirs	125/-21 ans au 1er janvier de l'année
	N1	125 – 2tps / 250 – 4tps
	N2	De 126 à 250 – 2tps / de 251 à 450 – 4tps
	N3	+250 2 – tps / +450 – 4tps
	Vétéran Open	Open / +37 ans au 1er janvier de l'année
	Super Vétéran	+47 ans au 1er janvier de l'année
LIGUE 3 Chpt. sur 1 tour avec possibilité de faire 2 tours*	50cc	-de 18 ans au 1er janvier de l'année
	Open	Open
	Féminine	

Les pilotes ÉLITES pourront participer aux épreuves de ligues mais ne marqueront pas de point aux catégories de championnat à l'exception du Scratch.

* Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CP. Le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (CP).

Le fait de laisser son carton de CP à la fin du premier tour, entraîne immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour.

Article 2. COUREURS ADMIS

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO, NJ3C) de la Ligue **NOUVELLE AQUITAINE**.

Pilotes Elite	Ligue 1	Ligue 2	Ligue 3
	<u>Juniors</u> : moins de - 23 ans*	<u>Espoirs</u> : moins de 21 ans*	<u>50cc</u> : moins de 18 ans*
Pilotes figurants sur la liste de notoriété FFM		<u>Vétérans</u> : à partir de 37 ans*	<u>Open</u> : pilotes débutants
		<u>Super Vétérans</u> : à partir de 47 ans*	
		<u>Féminine</u> : pilotes Féminines	

* au 1er Janvier de l'année

Article 3. ÉPREUVES

Le classement final du championnat sera comptabilisé sur les épreuves enregistrées au calendrier de l'année en cours.

Un temps de course, spéciales comprises, de 8 heures maximum, sera à moduler suivant le nombre de tours pour les ligues 1.

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.
Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.
Dans les « Spéciales », un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.
La remise des prix d'une épreuve se tiendra au plus tard à 18 heures.

Article 4. DROIT D'ENGAGEMENT

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront via le site Engage Sports : <https://ffm.engage-sports.com/>

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire.

Chaque pilote lors de son inscription à une épreuve se verra attribuer un numéro pour l'année suivant le tableau ci-dessous :

En cas de besoin, les numéros de course attribués aux licences à la journée ou bien aux pilotes hors ligue pourraient être réattribués.

Les numéros 1 ,2 et 3 seront attribués aux trois premiers pilotes scratch de l'année précédente

Catégories	Numéros de course	Plaques	Numéros
ELITE et LIGUE 1	Entre 1 et 199	ELITE Fond rouge Numéro Blanc	LIGUE 1 Fond Jaune Numéro Noir
LIGUE 2	Entre 200 et 699	Fond Vert	Numéro Blanc
LIGUE 3	Entre 700 et 999	Fond Noir	Numéro Blanc

Les clubs organisant un championnat de ligue sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

- **72 €** pour les Elites, Ligues 1 et Ligues 2 ;
- **55 €** pour les Ligues 3.

Pour les pilotes s'inscrivant moins de **15 jours** avant la date de l'épreuve, une pénalité financière de 15 € sera appliquée et sera paramétrée sur Engage-Sports.

Tout désistement doit être réalisé par le pilote sur son espace Engage-Sports : <https://ffm.engage-sports.com/>

Article 5. ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ces informations seront consultables, au fur et à mesure de la saison, sur le site <https://ffm.engage-sports.com/> et sur le site de la LMNA : <https://liguemotonouvelleaquitaine.org/>

Les pilotes devront se munir et présenter les documents originaux suivants :

- La licence active de l'année en cours ;
- Le permis de conduire ou équivalent pour les 50cc ;
- La carte grise de la moto ;
- L'attestation d'assurance.

Article 6. CONTRÔLE TECHNIQUE

Le pilote doit présenter une moto propre, les anciennes marques doivent être effacées, la fiche technique ou le pilote doit inscrire les caractéristiques de sa moto, et son casque.

Les commissaires techniques peuvent à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motos.

Le niveau sonore des motocycles doit donc respecter la limite de 109 db/A maximum. Compte tenu de la précision des appareils (classe 2 pour les sonomètres utilisés par la F.F.M.) et des incertitudes de mesure, il est admis une « tolérance » de 2 dB/A sur la valeur relevée par rapport à la valeur exigée.

Ainsi, une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si, à l'issue des trois passages réglementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 111 dB/A.

Pendant et/ou à l'issue de la course, un contrôle du niveau sonore peut être effectué sur les machines désignées par le Jury. Compte tenu de la tolérance supplémentaire de 1 dB/A prévue en fin de course, une machine est déclarée non conforme si son niveau sonore excède 112 dB/A.

Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 P ou **22/06** et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.

Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM

- Dorsale : normes EN 1621-2 obligatoire

- Pectorale Normes EN 14021 ou 1621-3

- Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou 1621-2 ou 1621-3

Nota : pour tous les points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques du championnat de France d'ENDURO

L'utilisation de caméra embarquée est interdite. Seule la production de la Commission LMNA est autorisée à réaliser des images.

Article 7. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1 ^{ère} infraction	1 avertissement
	2 ^{ème} infraction	1 minute
	3 ^{ème} infraction	5 minutes

Les Tear-off sont interdits.

Il est impératif de respecter la signalisation mise en place par l'organisateur, ainsi que le code de la route.

Le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes : sanction prévue par le code sportif national pouvant aller jusqu'à la disqualification

Article 8. DÉPART

Pour la première épreuve les pilotes partiront par catégorie suivant l'ordre des numéros.

Pour les épreuves suivantes les quinze premiers pilotes partiront suivant le classement scratch par catégorie (Ligue1 / Ligue 2 /Ligue3) de la saison en cours. **Les autres pilotes partiront par ordre d'inscription sur Engage Sports.**

Le pointage des C.P se fera sur carton.

Le pilote devra rentrer sa moto 30 minutes avant son départ au parc fermé, le départ se déroulera impérativement phare allumé.

Un coureur qui ne franchit pas la ligne des 20 mètres, moteur en marche, dans la minute sera pénalisé de 10 secondes.

Les heures de départs se feront de préférence à 9 h 30, ceci afin de planifier une remise des prix au plus tard à 18 heures.

Article 9. CONTRÔLE HORAIRES

L'enregistrement des temps sera effectué électroniquement et permettra de calculer les pénalisations encourues par les concurrents au cours de l'épreuve. Dès l'instant où le pilote, avec sa moto, aura franchi le drapeau jaune, il sera détecté électroniquement via le transpondeur.

Il n'y a plus de carton à faire pointer au contrôle horaire.

Le passage devant la boucle de détection se fera au ralenti ou moteur éteint suivant les conditions.

Les pénalités de liaison ainsi que les temps de spéciales seront visibles sur le « LIVE » de la LMNA.

L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue franchit la ligne de détection du transpondeur.

Article 10. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Pour être classé au championnat il est obligatoire de réaliser 50% des épreuves de la saison.

Pour le classement du championnat dans toutes les catégories, le plus mauvais résultat sera enlevé si le championnat comporte 7 ou 8 épreuves, pour 9 ou 10 épreuves les deux plus mauvais résultats seront enlevés.

Les points seront attribués de la manière suivante : 20 17 15 13 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1.

L'attribution des points pour le classement scratch se fera selon le même barème.

En catégorie Ligue 2, les quatre premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) de la saison précédente, devront obligatoirement pour la saison en cours passer dans la catégorie Ligue 1, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

En catégorie Ligue 3, les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement pour la saison en cours passer dans la catégorie Ligue 2, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2 ou Ligue 3 avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2 ou Ligue 3.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat du monde, d'Europe ou de France ou du Championnat de France des Régions d'Enduro, marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu, sur le meilleur résultat des 2 jours, dans sa classe, plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points.

Il est impératif de le signaler au président de la commission ou au secrétariat de la Ligue Zone **Sud** dans la semaine précédant l'épreuve.

Cas particulier :

Dans le cas de deux épreuves de Championnat de France organisées en LMNA, seuls les deux meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement du Championnat LMNA Ligue 1 et Ligue 2. Une extraction de participation des pilotes LMNA sera réalisée à cet effet et le barème de ligue sera appliqué.

Un pilote sélectionné par la LMNA pour participer au Championnat de France des Régions d'Endurance TT et/ou d'Enduro en concurrence de date avec une épreuve de ligue obtiendra une moyenne de ses points sur l'ensemble du championnat de ligue.

En cas d'ex-aequo les pilotes conserveront leur place, il n'y aura pas de départage.

Article 11. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la personne concernée, qui doit être licenciée FFM et ne se référer qu'à un seul objet. Elle doit être remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 75 euros.

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

Article 12. RECAPITULATIF DES SANCTIONS

CONTROLE TECHNIQUE	
Absence de béquille	1er avertissement : 1 minute
	2ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Niveau sonore au-delà de 111 dB /A	Refusée au départ
Changement de machine	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat de l'année en cours
Absence d'une pièce marquée	Sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence de cache-pignon	1er avertissement : 1 minute
	2ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PARC FERME ET ZONE DE DEPART	
Fumer	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Pénétrer moteur en marche	1 minute
Mise en marche du moteur dans le parc fermé	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Mise en marche du moteur dans la zone de départ	1 minute
Travailler ou ravitailler sur son motocycle ou un autre	Sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Recevoir des outils ou des pièces	Sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
REPARATIONS	
Contraires au règlement	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 avertissement /1 minute/ 5minutes
RAVATAILLEMENT	
Moteur en marche	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Effectué sur le parcours et en dehors des C.H. avec assistance	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Récepteur supplémentaire pour le transport de l'essence	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PRESENTATION AU DEPART	
Non fonctionnement de la lumière au départ	Remise en état au 1er CH
Mise en marche du moteur (dans la zone de départ avant le signal du commissaire)	1 minute
Se présenter en retard	60 secondes par minute de retard
Se présenter avec > 30 minutes de retard	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ligne des 20 mètres non franchie	10 secondes
CONTROLES HORAIRE / PASSAGES	
Retard de > 30 mn (> 60 mn pour les Féminines) sur l'heure théorique de pointage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification (il peut toutefois continuer la course jusqu'à la décision finale du Directeur de course)
	Elle s'apprécie à chaque C.H. à partir de l'heure idéale de pointage
Manquer un contrôle de passage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt	1 minute
Modifier ou ajouter un pointage	Sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Renverser volontairement le piquetage	1 minute